



Collège Henri Dheurle
9 rue Pierre de Coubertin
33260 LA TESTE DE BUCH
Tél : 05 57 52 55 20

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE N° 5 **ORDINAIRE** **EXTRAORDINAIRE**

Jeudi 27 juin 2024 à 17 h 30,
Salle des conseils

Quorum : 15

Nombre de membres présents : 19

Présidente : Mme SÉRÉ, Principale

Secrétaire de séance : Mme GOMEZ, Parent d'élèves



Collège Henri Dheurle

9 rue Pierre de Coubertin
33260 La Teste de Buch

Téléphone : 05.57.52.55.20

Mèl :

ce.0330129L@ac-bordeaux.fr

Mesdames, Messieurs les membres
du conseil d'administration

Objet : Convocation au Conseil d'administration, séance n°5

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que le conseil d'administration se réunira en séance ordinaire le :

**Judi 27 juin 2024
à 17 h 30,
en salle des conseils**

La Principale

Je vous prie de bien vouloir assister à cette réunion ou, le cas échéant, de vous y faire représenter par un suppléant.

Ordre du jour :

1/ Affaires relatives au fonctionnement de l'établissement – pour vote

- ↳ Approbation du PV du CA du 11 avril 2024
- ↳ Autorisation de recrutement des personnels de droit public : AED
- ↳ Autorisation de signatures de conventions
- ↳ Travaux : toilettes

2/ Affaires relatives aux actes budgétaires et financiers – pour vote

- ↳ Acceptation de dons et legs
- ↳ Sorties d'inventaire
- ↳ Répartition crédit LOLF
- ↳ DBM pour info

3/ Affaires relatives à l'action éducative – pour vote

- ↳ Répartition DGH
- ↳ Organisation du temps scolaire, année 2024-2025
- ↳ Règlement intérieur du collège, modifications
- ↳ Voyages et projets 2024-2025
- ↳ Dotations IMP et pactes enseignants
- ↳ Chiffres orientations provisoires

4/ Questions diverses

A déposer par voie numérique exclusivement à l'adresse ce.0330129L@ac-bordeaux.fr au plus tard le **mercredi 26 juin 2024, à 12h00**.

*Si le quorum (15 membres) ne devait pas être atteint, le CA se réunirait le **judi 4 juillet 2024 à 17H** et délibérerait valablement quel que soit le nombre des membres présents.*

Cordialement

Isabelle SÉRÉ,
Principale



émargement

Le quorum étant atteint, Mme La principale ouvre la séance à 17h36 et présente l'ordre du jour.

1/ AFFAIRES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT :

(vote) **1.1 – Approbation du PV du CA du 11 avril 2024 (annexe 1)**

Mme la principale demande s'il y a des questions, des précisions, des amendements à apporter au procès-verbal. Aucune demande n'est faite. Le PV du 11 avril est approuvé à l'unanimité.

Adopté par

VOTANTS : 19	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0	POUR : 19
---------------------	-------------------	------------------------	------------------

(vote) **1.2 – Autorisation de recrutement des personnels de droit public : AED**

(6,5 ETP)

Adopté par

VOTANTS : 19	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0	POUR : 19
---------------------	-------------------	------------------------	------------------

(vote) **1.3 – Autorisation de signatures de conventions**

Mme la Gestionnaire demande aux membres du Conseil d'administration d'autoriser la cheffe d'établissement à signer la convention constitutive du groupement de commandes de denrées alimentaires pour l'année 2025

Pour information : convention de partenariat avec le service de prévention spécialisé Passerel sans incidence financière, présentée par la cheffe d'établissement.

- Maraude 1 fois tous les 15 jours à la pause méridienne
- Alternative au système d'exclusion ferme, toujours en lien avec les parents
- Action de rattachage scolaire en collaboration avec une association (mécénat de 3 ans pour une résidence de journaliste : centaine d'heures/a.). 2 groupes d'élèves (6è/5è et 4è/3è) en situation de décrochage scolaire. 1h30/semaine : l'enfant est dans un groupe de 15 élèves autour d'un projet : soit écrire une revue, soit autour d'un collectif sonore (musique, radio, podcast) en Co animation avec Passerel et l'Entrepete, en lien avec les familles.

+ 2 professeurs référents décrochage scolaire.

- ⇒ Évaluation 3 fois par an, avec grille de compétences + compétences psychosociales
- ⇒ Action orientation avec ERIP (gratuite, mission locale) : travail sur l'estime de soi, lettre de motivation, CV...
- ⇒ Plutôt pour les enfants qui n'ont pas de besoins particuliers

Pas de vote car pas d'élément financier.

Adopté par

VOTANTS :	CONTRE :	ABSTENTIONS :	POUR :
------------------	-----------------	----------------------	---------------

1.4 – Travaux : toilettes

Mme la Gestionnaire informe les membres du Conseil d'administration sur le retard des travaux « toilettes ».

4 offres sont restées infructueuses et l'enveloppe budgétaire est dépassée de 30%. Les appels d'offre sont donc reconduits repoussant ainsi le début des travaux prévu en septembre 2024.

Permis de construire : a été déposé (valable 2 ans).

2/ AFFAIRES RELATIVES AUX ACTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS

(vote) 2.1 - Acceptation de dons et legs

Mme la Gestionnaire demande aux membres du Conseil d'administration d'accepter le don du FSE pour la soirée des troisièmes pour un montant de 550 €. Le collège participe à hauteur de la même somme.

Adopté par

VOTANTS : 19	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0	POUR : 19
--------------	------------	-----------------	-----------

(vote) 2.2 - Sorties d'inventaire

Mme la Gestionnaire demande l'autorisation aux membres du conseil d'administration de sortir les biens de valeur résiduelle nulle au début de l'année 2024. Ne peuvent pas être vendus mais seulement donnés ou stockés. Parfois mutualisé avec les différents établissements (liste jointe).

Adopté par

VOTANTS : 19	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0	POUR : 19
--------------	------------	-----------------	-----------

(vote) 2.3 – Répartition crédit LOLF

Sont attribués au collège Henri Dheurle au titre des crédits globalisés 2024. Cela comprend les dépenses liées à la vie de l'élève. La répartition de ces crédits est soumise au vote du CA :

Droit d'auteur et reprographie : 1 387.54

Carnet de liaison : 1 421.95

Manuels scolaires : 1 896.21

Crédit LOLF = crédit Etat, à objectif précis (manuel, carnet, reproduction et projet pédagogique). Attention : baisse de 40 % donc ne peut plus financer de projet pédagogique.

Questions autour des manuels : pertinence selon les enseignants/matières, à laisser en classe pour réduire le poids des cartables (question autour de la responsabilité des manuels). Difficulté de prévoir car changement de programme annoncé...

Adopté par

VOTANTS :	CONTRE :	ABSTENTIONS :	POUR :
-----------	----------	---------------	--------

2.4 – DBM pour info

Exercice 2024 – DBM 5 :	Ouverture dotation fonds social d'un montant de 5572.90 € Ouverture dotation CD33 pour la sortie de Saintes d'un montant de 356 € Ouverture dotation Mairie pour la sortie de Saintes d'un montant de 478 € Ouverture don du FSE d'un montant de 120 €
Exercice 2024 – DBM 6 :	Ouverture dotation Flexi perm d'un montant de 20671.00 €
Exercice 2024 – DBM 7 :	Ouverture dotation projet Terre Océan d'un montant de 395.91 €
Exercice 2024 – DBM 8 :	Ouverture dotation CD33 projet Mme LANNOT d'un montant de 750 €

Départ de Mme Emmanuel-Emile à 18h08 = nombre de votants à 18.

3/ AFFAIRES RELATIVES A L'ACTION ÉDUCATIVE

Point sur les effectifs rentrée 2024 :

2021 : 815 élèves (28-30 élèves par classe) avec environ 10% d'élèves à besoins particuliers (attention : tout est compris : PAI, PPRE...).

Rentrée 2024 : 682 élèves (moins d'élèves par classe et une classe de 4ème en moins) mais 115 élèves à besoin (16%)

Explication : beaucoup de familles partent sur Salles/Biganos, en raison des difficultés à se loger ; encore trop d'élèves

partent sur Marie Bartette ou Saint Elme.

Les effectifs sont donc en baisse continue et une classe de 4^{ème} sera certainement à fermer en 2025.

2021		Bilangue	ULIS	TOTAL
Nbre élèves /niveau				
6°	134	59	3	196
5°	201		9	210
4°	197		2	199
3°	208		2	210
	740	59	16	
Nbre total élèves				815

Nbre moyen élève par classe			29,1
6° / 7 classes	28		
5° / 7 classes	30		
4° / 7 classes	28,4		
3° / 7 classes	30		

Nbre de 1/2 pensionnaires			723

ÉLÈVES A BESOINS PARTICULIERS			80 soit 9,8%
Nbre d'enfants nouvellement arrivés	3	12% sur 23 classes	
Nbre de PAP et PPRE	61		
Nbre d'élèves en ULIS	16		

2024		Bilangue	ULIS	TOTAL
Nbre élèves /niveau				
6°	116	29	6	151
5°	161		1	162
4°	180		4	184
3°	181		2	183
	638	29	13	
Nbre total élèves				680

moins 133 élèves en 3ans

Nbre moyen élève par classe			
6° / 6 classes	25,16		
5° / 6 classes	27,3		
4° / 7 classes	26,2		
3° / 7 classes	26,14		

Nbre de 1/2 pensionnaires			en attente

ÉLÈVES A BESOINS PARTICULIERS			115 soit 16.8%
Nbre d'enfants nouvellement arrivés	3		
Nbre de PAP et PPRE et MOPS	99		
Nbre d'élèves en ULIS	13		

Motion Choc des savoirs :

Le passage de la réforme « Choc des savoirs » coûte que coûte, malgré les mobilisations et l'opposition de l'ensemble des organisations syndicales représentatives, malgré le climat politique hautement instable et un avenir gouvernemental incertain, montre que nous faisons face à une réforme idéologique et non éducative.

Le ministère par-là entérine une École de l'assignation sociale et continue de déposséder les enseignant.es de leur métier et de leur expertise. Les réflexions actuelles sur la mise en place des groupes de niveaux, avec des règles à géométrie variable au sein même de l'académie, montrent la dégradation des conditions d'étude pour les élèves et de travail pour les professeur-es et le renforcement des inégalités sociales et territoriales. Non financée, cette réforme réduit à peau de chagrin la marge d'autonomie des établissements et vient impacter toutes les disciplines, mais aussi les personnels rattachés, entraînant dans de nombreux collèges suppressions de postes, passage en complément de service et réduction de la mobilité professionnelle. Nous rappelons par ailleurs que la recherche en sciences de l'éducation démontre l'impact négatif d'une telle structuration sur les progressions et le développement des élèves ainsi que des risques sur leur santé psychologique.

Préparer une refonte simultanée des programmes en Cinquième, Quatrième et Troisième à la rentrée 2026 est une énième marque d'un profond mépris pour les professeur-es. Les enseignant-es feraient face à une charge de travail déraisonnable, aux dépens de leurs autres missions et de leur santé.

De même, l'enseignement de l'EMC, loin d'un doublement se transforme en variable d'ajustement. Nous rappelons que les professeur-es d'histoire-géographie sont les seul-es formé-es à l'ensemble des questions qu'elle recouvre et donc les seul-es qualifié-es pour l'enseigner. L'appellation « instruction civique » utilisée par le président est une appellation réactionnaire qui montre qu'il ne s'agirait pas de former les élèves à devenir des citoyen-nés émancipé-es.

Le tri scolaire des élèves, et donc social car les statistiques montrent que ces deux dimensions sont corrélées, commencera dès la Sixième avec des regroupements de niveau, se poursuivra tout au long du collège, et se terminera avec l'examen du DNB, désormais érigé en barrage pour le passage en Seconde et l'année suivante dans une classe prépa-lycée qui risque de devenir un sas avant l'apprentissage pré-bac, hors statut scolaire, avec contrat de travail. Nous n'acceptons pas de laisser des tests stéréotypés définir le parcours scolaire de chaque élève dès la Sixième car la prétendue flexibilité du dispositif serait forcément marginale. Nous défendons un autre collège, un collège qui aurait les moyens de faire réussir toutes et tous les élèves, étudiant ensemble pour apprendre à faire société afin de réduire les déterminismes sociaux et scolaires. Nous nous opposons au projet du ministère d'un collège qui trie et sépare les élèves en son sein.

Les personnels d'enseignement et d'éducation du collège (soutenus par la FSU ?) continuent de s'opposer à ces mesures. C'est pourquoi nous voterons une nouvelle fois contre le tableau de répartition des moyens, qui applique une organisation structurelle contestable dans le fond mais aussi dans la forme. La parution tardive d'un texte mal préparé, déconnecté des réalités de terrain, a mis une nouvelle fois l'ensemble des personnels dans les EPLE, dans les DSDEN, dans les Rectorats dans une situation de travail dans l'urgence et dans le flou, loin des conditions nécessaires pour préparer une rentrée sereine.

Les personnels du collège Henri Dheurle

Présentation par la cheffe d'établissement de la répartition affinée des moyens :

- Pas de dé triplement en anglais
- Changement de répartition en latin : 2h en 5è, 2h en 4è et 3h en 3è (plutôt que 1h puis 3 et 3) : une année où le besoin en latin est d'une heure supplémentaire par semaine.
- BMP 9h en lettres pour baisser la charge de chacun
- SVT : mutation de Mme Cocagne, il devait arriver une professeure agrégée mais finalement va au lycée grand Air donc on attend contractuel de 18H donc plus besoin de BMP
- EPS : temps partiel en décharge mais heures supplémentaires absorbées par l'équipe.
- Espagnol : augmentation de la demande pour une classe de 6ème bi langue (1h dédoublé tous les 15 jours)

⇒ Motion exposée par les professeurs :

- dénoncent la réforme en cours
- Réflexion actuelle sur les groupes de niveau.
- Renforcement des inégalités
- Remise en cause de l'autonomie de l'établissement
- Crainte autour de la refonte des programmes pour la rentrée 2026 des 3 niveaux : 5è-4è et 3è

- Enseignement de l'EMC semble placé comme variable d'ajustement
- Trop de flou, texte mal préparé
- Défendent le collège pour tous

⇒ Réponse de la cheffe d'établissement :

Les groupes de besoin ne sont pas de groupe de niveau.

- 4 compétences seront évaluées en français : fluence, langage écrit, langage oral et outils de la langue
- 3 compétences en maths : représenter, raisonner et chercher.

Sous forme d'expérimentation pour chercher ce qui fonctionne le mieux

En maths nous allons tester :

- 3 classes alignées + 1 petit groupe de 12 qui va évoluer à l'année
- 3 classes sur 4 groupes à petit effectif

Ces groupes sont mis en place avec à l'esprit l'intérêt des élèves.

Adopté par

VOTANTS : 18	CONTRE : 6	ABSTENTIONS : 7	POUR : 5
---------------------	-------------------	------------------------	-----------------

Vote rejetée. Convocation d'un nouveau CA la semaine prochaine.

(vote) **3.2 - Organisation du temps scolaire, année 2024-2025**

Dates de trimestre différentes 3^{ème} et autres niveaux

Date de stage ?

DNB - découpage

- 2 rythmes différents pour les 3è (sur 10 semaines pour chaque trimestre) et les 6è-5è-4è (sur 11 semaines pour chaque trimestre) afin de répondre aux besoins des questions d'orientation post-3è
- Stage de 3èm en février (17-21/02) afin d'éviter les semaines de stage des autres établissements
- 29 mai 2025 pour la date de l'oral du DNB
- Proposition de 2 DNB blanc : semaine de 21 janvier et début avril. Réflexion sur le format, notamment pour le français (épreuve entière ?)

Adopté par

VOTANTS : 17	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0	POUR : 17
---------------------	-------------------	------------------------	------------------

(vote) **3.3 - Règlement intérieur du collège, modifications**

Départ de Mme Rouffarte à 18h47 = nombre de votants à 17.

Adopté par

VOTANTS : 17	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0	POUR : 17
---------------------	-------------------	------------------------	------------------

(vote) **3.4 - Voyages et projets 2024-2025**

Mme la Cheffe d'établissement présente le tableau des projets et voyages pour l'année 2024/2025.

Les appels d'offre sont en cours pour les voyages, au CA de septembre 2024, les budgets des voyages seront présentés au vote pour la participation des familles.

Les participations aux familles sont votées :

3 voyages + 2 sorties (Futuroscope et Carcassonne)

Au total le collège finances à hauteur de 13 457,36€ les projets. La bonne santé financière de notre établissement nous le permet sachant que le CD33 ne nous aidera pas cette année alors que d'habitude le montant de leurs subventions

est d'environ 5 000€ à 7 000€. L'an prochain nous serons peut-être plus prudents sur les budgets projets en fonction de la future DGF 2025.

Les reliquats du CD33 = 4 063€ seront utilisés comme indiqué dans le tableau.

Adopté par

VOTANTS : 17	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0	POUR : 17
--------------	------------	-----------------	-----------

(vote) 3.5 - Dotations IMP et pactes enseignants

Dotation IMP : 8,5 IMP comme l'an passé
0,50 au titre du Harcèlement au lieu d'EDD
Pactes enseignants = Dotations non connues
Devoirs fait = Dotations non connues

REPARTITION IMP 2024-2025

- **2 IMP au titre de la coordination EPS** : organisation des activités EPS et planning des installations en lien avec la mairie :
- **1 IMP au titre de la coordination technologie** répartie en 2X0.5 :
- **1 IMP au titre du référent numérique aux usages pédagogiques** :
- **2 IMP au titre des TICE** : maintenance, installation applications informatiques :
- **0.5 IMP au titre du référent culture** : accompagner les collègues dans leur montage de projets, informer les collègues sur les différents types de projets et modalités de financement.
- **0.5 IMP référent décrochage** :
- **0.5 IMP au titre de référent remédiation scolaire et traitement de la grande difficulté scolaire** : Coordonner en lien avec les équipes pédagogiques le dispositif remédiation de la grande difficulté scolaire.
- **0.50 IMP lutte contre le harcèlement** :
- **0.25** : coordination labo Physique. Charge de travail évaluée avec IPR :
- **0.25** : coordination labo SVT :

TOTAL : 8.5 IMP

Adopté par

VOTANTS : 17	CONTRE : 1	ABSTENTIONS : 0	POUR : 16
--------------	------------	-----------------	-----------

(vote) 3.6 - Chiffres orientations provisoires

10 sans solution + 3 en apprentissages

4/ QUESTIONS DIVERSES :

- Le GT avec la vie scolaire débuté cette année, continuera-t-il à vivre l'an prochain ?

Réponse de la Cheffe d'établissement : Groupes de travail = exclusions de cours/retard, devoirs à la maison et relations enseignants/vie scolaire seront poursuivis l'année prochaine.

- Le labo de SVT demande qu'un entretien des microscopes depuis 3 ans. Cette demande a été renouvelée cette année, on n'a toujours pas de nouvelles et de moins en moins de microscopes. Or nous avons discuté d'un

précédent CA de la nécessité de réduire la réserve, nous ne comprenons donc pas pourquoi cette demande n'avance pas.

Réponse de la gestionnaire : Le devis pour l'expertise et la réparation est signé pour un montant total de 1021.20 euros, voir la date avec l'entreprise (début juillet ou fin août ?). Plus probable fin août.

La modalité qui a fait hautement débat de passage des oraux de DNB cette année sera-t-elle réitérée l'an prochain ? La FSU réaffirme qu'elle contrevient à la liberté pédagogique des enseignant.es et remet en cause leur expertise professionnelle.

Passage des oraux du DNB et harmonisation des notes : débat sur la liberté pédagogique des enseignants ?

⇒ En tant que cheffe de centre, Mme Séré peut prendre des décisions car elle considère qu'il y a un biais dans les notations pour les oraux et l'évaluation du socle commun : Elle considère qu'il y a un effet « établissement ». Les résultats des épreuves terminales sont dans la moyenne académique mais ce n'était pas le cas pour les résultats des oraux et du socle commun qui sont des évaluations « maison ».

Cette année, un gros travail a été fait pour que les jurys aient tous des échantillons d'élèves comparables, des sujets aussi diversifiés et une homogénéisation des moyennes des jurys ont été réalisés car la moyenne EPLE était inférieure à la moyenne académique.

Discussion sur qu'est-ce qu'évaluer. Ce n'est pas une science exacte. Il y a des biais et il est difficile d'être complètement rationnel dans un oral ou une évaluation écrite, Mme Séré reparle des études en docimologie, il faut être humble dans la pratique d'évaluation car nous sommes soumis à des biais. Il y a au collège cet effet établissement qui porte une norme d'évaluation inférieure alors que nos élèves sont dans les clous pour les évaluations nationales et ponctuelles. Il ne faut pas que cela porte préjudice à leur chance et leurs perspectives de poursuite d'études donc tant que nous serons en dessous de la norme académique, il y aura une régularisation par l'harmonisation.

Une grille a été retravaillée par Mme Madior qui a cherché également ce qui se faisait dans les autres établissements.

**Mme la Principale remercie tous les membres pour leur participation tout au long de l'année.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'achève à 20h30.**